

# CHARTRE DE L'ARBRE de Marseillan

## PARTIE I : INTRODUCTION

Fiche  
Action  
12



**Porteurs :**  
Service Espaces Verts  
Agenda 21

**Élu référent :**  
Stéphanie Senega

**Partenaire :**  
Commission  
environnement

Envoyé en préfecture le 18/07/2018

Reçu en préfecture le 18/07/2018

Affiché le 18/07/2018



ID : 034-213401508-20180710-DEL18\_07\_10\_01-DE

# LE PATRIMOINE NATUREL DE MARSEILLE

Étang, marais, canal du midi, mer méditerranée,... l'eau entoure et se place au cœur de Marseillan, qui se trouve également au confluent de différentes influences climatiques. Cette zone de transition entre plaine et mer donne des paysages exceptionnels et en fait un LIEU UNIQUE en Languedoc Roussillon.

Le patrimoine naturel est à l'envergure du décor avec une BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE mais d'autant plus fragile. La faune et la flore, si particulières, sont reconnues et protégées grâce à la réserve naturelle du Bagnas, les espaces Natura 2000, le contrat de gestion sur le bassin de Thau, ...

La part de nature en ville correspond à l'ensemble de la végétation gérée par le Service Municipal des Espaces Vert, mais concerne également les espaces privés comme les jardins particuliers par exemple.

L'URBANISATION constitue une coupure des zones naturelles et les fragilise. Cet effet peut être atténué grâce à la végétation en ville qui connecte les espaces naturels périphériques (plantes, animaux, insectes) grâce à des couloirs de végétation ou encore corridors ou trame verte.

LES SERVICES RENDUS du patrimoine naturel en ville sont également importants. Ce territoire de littoral et méditerranéen participe à l'afflux touristique, à la fierté des marseillanais, au bien-être et au cadre de vie pour les résidents. Cette nature en ville est partie intégrante de la réussite du territoire, de ses commerces, ses loisirs mais également de la santé des usagers en absorbant les particules polluées présentes dans l'air.

Elle intervient également dans la LIMITATION DES RISQUES (pollution et inondation principalement).

L'imperméabilisation des sols est aussi une conséquence de l'urbanisation, et participe aux problématiques D'INONDATION ET DE RUISSELLEMENT POLLUÉ vers l'étang. La végétation en ville contribue à réduire ces risques.

La PROBLÉMATIQUE CLIMAT et l'augmentation des phénomènes de pluie violents impactent également le territoire. L'un des piliers de la lutte contre ce changement se fait à travers les espaces naturels et la végétation en ville, capable d'absorber les gaz responsables de cette menace mondiale.

La préservation des patrimoines naturels et paysagers, ainsi qu'une utilisation réfléchie des ressources du territoire sont un des piliers de la réussite d'un développement durable et passe par un TRAVAIL COLLECTIF avec les différents utilisateurs du territoire.



## LE CONTEXTE DU PROJET :

### UNE CRÉATION PARTAGÉE

A la demande de la commission Environnement et Agenda 21, la création d'une vision commune de la place de la nature en ville et notamment de l'arbre s'est engagée. L'objectif est de renforcer la volonté communale de protéger, préserver et renforcer son patrimoine arboré en élaborant une charte de l'arbre qui évolue. Avec l'appui des services techniques et de la chargée de mission Agenda 21, la commune s'est engagée dans un travail de réflexion sur la place de l'arbre dans la ville, un patrimoine collectif qui dépasse les limites marseillanaises.

Avec des partenaires à définir, cette démarche en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable vise à garantir et à renforcer la place de l'arbre dans le tissu urbain dans une approche territoriale globale. Cet engagement se traduit par une charte de l'arbre définissant un modèle de gestion à l'échelle du territoire en vue de promouvoir l'arbre au sein de la commune.

Cette Charte de l'arbre se veut ambitieuse, car elle vise à rendre incontournable la prise en compte de l'arbre dans le développement et la vie urbaine. Marseillan, qui dispose d'un patrimoine arboré à préserver, doit développer une véritable politique de l'arbre et des espaces verts. A cette fin, des engagements travaillés en commission serviront de base à cette nouvelle politique de l'arbre marseillanaise.

Cette action s'inscrit dans le projet Agenda 21 de la ville et devra répondre aux objectifs Vert Demain présentés ci dessous. Afin de répondre aux ambitions d'un développement durable participatif et coopératif, l'élaboration de la charte fait également écho au chantier 11 « Construire Marseillan ensemble » de l'Agenda 21 de la ville. La commission environnement et ses membres tiennent une place centrale dans cette démarche d'avenir pour le territoire et ses citoyens.

### LES DÉMARCHES ASSOCIÉES : MISE EN COHÉRENCE

#### L'AGENDA 21 DE MARSEILLAN

L'objectif de cette démarche est de tendre vers un équilibre entre les 3 piliers du développement durable : l'économie locale, le bien-être social et l'environnement. La protection de l'environnement fait l'objet d'un axe spécifique, le défi 2 « Préserver nos ressources et notre patrimoine naturel ».

#### RAPPEL DE LA STRATÉGIE AGENDA 21 DES ÉLUS :

- Préserver nos ressources et notre patrimoine naturel marseillanais,
- Enrichir, protéger les écosystèmes et la biodiversité,
- Mobiliser les citoyens autour de l'écoresponsabilité.



#### LA DÉMARCHE VERT DEMAIN :

Le Service Espaces Vert de la ville a adopté la démarche Vert Demain porté par le syndicat Mixte du Bassin de Thau. Il s'agit d'un programme d'action visant principalement à réduire l'utilisation et les besoins en eau et produits phytosanitaires.

Ceci à travers différentes méthodes et outils :

- Utiliser des essences locales et méditerranéennes adaptées au climat, moins consommatrices en eau et produits phytosanitaires,
- Une révision de pratiques et du matériel d'entretien et d'arrosage,
- Un plan d'action progressif pour créer des espaces méditerranéen et remplacer les zones non-conformes aux objectifs.

## L 'ARBRE EN VILLE : QUELS ENJEUX ?

Souvent vu comme un simple mobilier urbain, l'arbre ou la nature en ville dépasse en réalité le seul plaisir de l'œil. Leur place en ville et les services qu'ils nous rendent au quotidien sont, en réalité, primordiaux . Voici un petit résumé de ce que nous apportent ces entités « paysagères » et des enjeux associés :

### DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX :

- Créent un cadre de vie durable pour l'homme et les espèces vivantes,
- Luttent contre le changement climatique en absorbant les gaz carboniques
- Développent la biodiversité en ville et participent aux trames vertes (connexions vertes entre espaces naturels)

### DES SERVICES SÉCURITAIRES :

- Stabilisent les sols, absorbent les eaux et luttent contre les inondations,
- Réduisent l'éblouissement sur les voies routières, ...

### DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ PUBLIQUE :

- Luttent contre la pollution en ville et favorisent un cadre de vie sain
- Luttent contre la chaleur en ville et réduisent les effets des canicules en ville
- Connectent les quartiers et zones d'intérêts et favorisent les déplacements doux
- Créent des lieux de promenade et de rassemblements favorisant la convivialité et le vivre ensemble

### DES SERVICES ÉCONOMIQUES :

- Favorisent une attractivité du territoire et des lieux de vie commerciaux et de production de la ville

## LES « DIFFÉRENTS » ARBRES :

**LES ARBRES DE VOIRIES :** accompagnent les voies de circulation

*Leurs intérêts :* Favorisent les mobilités et la circulation douce, rafraîchissent les façades et ces zones urbaines, diminuent les reflets de voiries et l'accidentologie

*Leurs contraintes :* lieux de réseaux, taille(s) pour protéger les façades, isolés et donc fragiles, implantation pouvant gêner les mobilités (accessibilité)



**LES ARBRES DE PARCS :** poussent plus librement dans des espaces de promenade, de loisirs et de rencontre, créent des îlots de fraîcheur en ville, et font partie des éléments indispensables à ces lieux privilégiés, favorisent la biodiversité en ville.

**LES ARBRES REMARQUABLES ET MARQUEURS DE PAYSAGES :** ils sont anciens, grands, étonnants, rares, ou encore emblématiques. Ils sont ceux qui ravissent les passants et nous font lever les yeux, ils permettent de nous identifier à Marseillan. Les critères sont variés : âge, dimension, forme, histoire, esthétique, localisation (entrée de ville, places, lieux de rencontre, ...) et écologique.



# LES SOCLES DE LA CHARTE DE L'ARBRE

À partir de ces enjeux et les services indispensables de l'arbre et de la nature en ville, la première étape a été de définir le rôle de cette charte de l'arbre. Toujours dans un objectif de document ambitieux et volontaire qui permettra de garantir l'avenir de Marseillan et son cadre de vie naturel, ces fondations serviront de socle à cette politique de l'arbre Marseillanaise.

2 volets ont été apportés à la charte et serviront de piliers à la réflexion et à la construction du document :

**LES OBJECTIFS** : qui posent les bases de la **POLITIQUE** de l'arbre et la nature en ville.

**LES PRINCIPES** : qui viennent encadrer et préciser **L'ACTION** municipale et citoyenne.

## LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Les objectifs de cette démarche ont été discutés avec les membres de la commission environnement afin de poser des bases partagées pour la charte de l'arbre. Ce travail a permis de mettre en valeur et associer les priorités de chacun, citoyens, agents et élus, ou chaque vision contribue à l'intelligence collective et une volonté partagée.

### *Développer l'arbre en ville*

Développer l'arbre et les trames vertes en ville en cohérence avec ses rôles environnementaux, sociaux, sécuritaires et économiques.

### *Protéger l'arbre en ville*

Participer à son bien-être, planter, gérer et entretenir mieux pour demain, favoriser les espaces de vie naturels mais aussi humains et paysagers.

### *Préserver l'arbre dans le temps*

Réduire les impacts humains négatifs sur le patrimoine arboré (travaux, réseaux, entretiens, incivilités, ...).

### *S'engager ensemble*

La charte a également pour mission d'étendre ses ambitions aux privés (opérateurs, bailleurs, promoteurs, partenaires et citoyens).

# LES 7 PRINCIPES DE LA CHARTE

SLO

1

La diversité

Utiliser au mieux les espèces et variétés d'arbres de la région méditerranéenne. Aussi bien dans un souci esthétique qu'écologique et assurer le développement des essences en conformité avec les principes de Vert Demain (gestion de l'eau, objectif zéro phytosanitaire, biodiversité locale, lutte raisonnée et protection biologique intégrée, ...)

La durée

2

En milieu naturel, les arbres peuvent vivre plusieurs centaines d'années. En ville, leur espérance de vie dépasse rarement cent ans. Une situation qui peut changer en améliorant les conditions de vie des arbres (eau, sol) ou encore en travaillant sur la trame verte interne, permettant une biodiversité riche autour de l'arbre et donc une meilleure santé biologique.

3

La dynamique du paysage

Conserver au fil des saisons un paysage attrayant en prenant mieux en compte l'évolution des végétaux, qu'ils soient à feuilles caduques ou persistantes. L'arbre va se développer sur une longue période et modifier ainsi le paysage. Ce sont là des dynamiques qu'il faut anticiper dès la conception d'un projet d'aménagement.

L'économie

4

Gérer pour demain en anticipant les différentes problématiques de l'arbre en ville (maladies, accessibilité, réseaux, entretien) et en intégrant les éventuels besoins de réhabilitation de l'actuel patrimoine arboré. Planter, gérer et entretenir mieux et plus pour moins cher s'inscrit dans la problématique générale de rationalisation des dépenses tant publiques que privées.

5

La pédagogie

Développer l'aspect « Nature en ville » participative : la prise en compte durable de l'arbre dans la cité doit devenir l'affaire de tous, ce qui demande un travail d'information, de sensibilisation et de mobilisation des citoyens et acteurs locaux. L'élaboration même de la charte et son suivi sont faits en commission environnement, rassemblant élus, agents et citoyens.

La solidarité

6

L'arbre est porteur de valeurs symboliques très fortes d'altruisme et de solidarité. En planter un est un geste qui engage l'avenir et qui concerne donc plusieurs générations. La charte permet de favoriser l'appropriation des valeurs liées à l'arbre. L'arbre est un élément à part entière de la qualité de vie des citoyens.

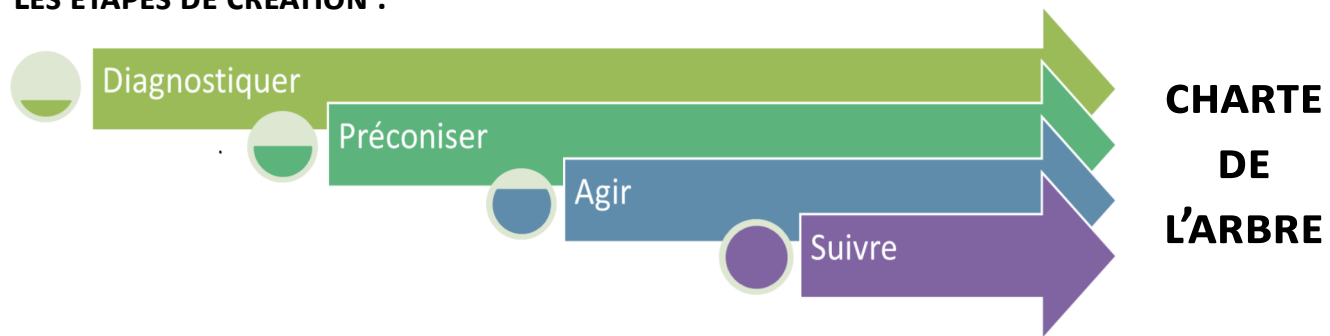
7

La recherche et l'innovation

Adopter une stratégie de recherche et de développement dans le domaine de l'arboriculture urbaine et du paysage.

# PLAN D' ACTIONS 2017-2019

## LES ÉTAPES DE CRÉATION :



## ACTION N°1

2017  
Début 2018

### DIAGNOSTIQUER LE PATRIMOINE ARBORÉ :

Pour protéger et développer, il faut d'abord connaître. Ce travail d'envergure permettra une meilleure connaissance de notre patrimoine arboré et de mettre à plat l'ensemble des données associées : essences, localisations, arbres remarquables, problématiques, usages des espaces naturels...

Cette récolte de données (études et cartographies) se fera donc sur :

- les **arbres en ville** actuels
- les **arbres remarquables** : marqueurs de paysage, de cadre de vie et culturels
- les **habitats naturels** en ville : localisation, fonction (parc, délaissé routier, abord de bâtiment, terrain de sport, ...), aménagement, usages du lieu, fréquentation, surface...
- Les espaces de **développement potentiel** du parc arboré et des trames vertes en ville (cheminements verts permettant de connecter les espaces naturels)
- les **problématiques** dites naturelles : maladies, parasites, espèces envahissantes (en partie prestataire)
- les **conflits actuels** : réseaux, voirie, accessibilité, incivilité, voisinage, éclairage, mobilier urbain

## ACTION N°2

2018

### PRÉCONISER LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PARC ARBORÉ :

Le diagnostic permettra d'avoir une vision globale des arbres, la situation géographique d'espaces verts et état actuel des liaisons vertes en ville. À partir de ce constat, une projection pourra voir le jour. Ce développement de l'arbre et de la nature en ville doit également se faire en pensant sur la durée, conformément aux engagements de la charte, et devra donc permettre une réflexion amont autour des projets de plantations futures de renouvellement et d'entretien.

#### Définir la potentialité des sites :

- lors du développement dans les nouveaux projets
- lors des besoins de réhabilitation durable (potentiel du lieu, localisation de la ré-implantation, ...)
- Innover (solution d'intégration dans le bâti, mobilier urbain, ...)

#### Définir une gestion raisonnée :

- Choix des essences, diversification, strates,
- Complexifier les milieux naturels pour enrichir et acquérir une résilience : penser la nature autour de l'arbre, améliorer la lutte biologique,
- Entretien raisonné : implantation de qualité, gestion du parc actuel et élagage, ...

#### Lutter contre les conflits :

- Choix d'implantation concertés, adaptés à la vocation du lieu (usage(s) du site)
- Cohabitation avec les réseaux,
- protection contre les usages et l'incivisme, ...

Ceci se traduira par l'élaboration de cahiers des charges permettant de bien concevoir pour demain dans un souci de rationalisation des dépenses publiques et de gestion raisonnée : Aménagement, réhabilitation, entretien.



## ACTION N°4

Fin 2018  
2019

### AGIR CONCRÈTEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA PROTECTION ET LA GESTION DE L'ARBRE EN VILLE

#### Créer des outils politiques et de décisions :

- Plan de développement associé permettant la création de corridors écologiques arborés en ville,
- Plan de renouvellement progressif faisant écho à l'analyse sanitaire, les nécessités de voiries, de réseaux et d'accessibilité,

#### Gérer la réhabilitation et les conflits d'usages :

- Créer un « Arbre de la décision partagée » en cas de besoins (santé de l'arbre, conflits d'accessibilité, de réseaux, ...), procédure de dédommagement des dommages.
- Créer des outils de gestion de conflits (lettre de réponse sensibilisant les usagers, processus de partage de l'information aux différents acteurs, procédures de concertation autour des projets, ...)

#### Enrichir la biodiversité :

Développer et innover la nature autour de l'arbre, créer des refuges de biodiversité, créer des corridors verts connectant les espaces naturels et favorisant ainsi la biodiversité et la santé des espaces verts.

## ACTION N°5

Action en  
continue

### UNE NATURE EN VILLE PARTICIPATIVE :

Le respect de l'arbre et de la nature en ville doit être l'affaire de tous. C'est ensemble que nous pouvons espérer développer la nature en ville, les liaisons vertes et un patrimoine naturel en bonne santé. Il s'agit donc d'associer le plus possible les citoyens aux engagements municipaux et projets tel que Vert Demain afin que cette gestion respectueuse de l'environnement se fasse au-delà des espaces verts municipaux.

Différents axes de travail pourront être mis en place :

- Créer des animations « Citoyens vert demain » : cycle d'information et d'animation(s) autour de la nature en ville (inventaire participatif, création ludique de refuges de la biodiversité, ...);
- Favoriser la prise en main citoyenne des objectifs de la charte autour d'évènements festifs comme la fête du printemps, les concours balcons et jardins fleuris et la semaine du développement durable;
- Étudier et soutenir les projets citoyens ou actions pédagogiques favorisant la nature en ville et la prise en main du cadre de vie par ses habitants (demandes de plantation, jardins partagés, projets scolaires, ...).

## ACTION N°6

Fin 2018  
2019

### UNE INSTANCE DE SUIVI PLURI-ACTEURS.

À l'initiative de la commission environnement, cette charte de l'arbre a pour objectif de créer progressivement et de construire une vision partagée de la politique de l'arbre à Marseillan ainsi qu'une culture commune de l'arbre et du respect de la nature en ville. Faisant écho aux objectifs Agenda 21 de participation citoyenne, cette commission souhaite s'investir davantage sur les thématiques de l'environnement et de l'arbre en ville. À cette fin, cette charte doit être discutée et un cadre est à définir :

- Créer un cadre de réunion définissant les rôles de chacun et permettant un environnement de travail coopératif et respectueux de tous.
- Former citoyens, élus et agents, preneurs de décisions de la commission afin de comprendre tous les tenants et aboutissants de cette charte et des actions à venir.
- Créer un outil servant le suivi et la réflexion cohérente autour des cahiers des charges de développement du patrimoine arboré en ville pour de projets futurs et respectant les contraintes du territoire et des services (accessibilité, réseaux, climat, sanitaire, social, budgétaire, ...).
- Définir une responsabilité des membres dans l'organisation des évènements et l'information autour de ce projet (fête du printemps, semaine du développement durable, observatoire ABC).